

BAREME D'HONORAIRES

MONTANT HT + TVA 20%, taux applicable en vigueur

HONORAIRES DE VENTES :

- Moins de 150.000 euros : 7500 euros HT soit 9.000 euros TTC (TVA 20%)
- 150.000 à 299.999 euros : 12.500 euros HT soit 15.000 euros TTC (TVA 20%)
- + De 300.000 euros : 5% TTC (20% TVA)
- PARKING : forfait 5.000 € TTC (20% tva)

HONORAIRES DE LOCATION HABITATION LOI ALUR :

Honoraires part bailleur :

- Frais de prestations de visites, constitution et vérification des dossiers, rédaction de bail 12 €TTC/M²
- Concernant les biens inférieurs à 40m², des frais de mise en commercialisation s'appliquent en sus : forfait 500 € TTC.
- Prestation de réalisation de l'état des lieux : 3 € TTC/M²

Honoraires part locataire :

- Frais de Prestations de visite du preneur, de constitution de son dossier et de rédaction de bail : 12 € TTC/M²
- Prestation de réalisation de l'état des lieux d'entrée : 3 € TTC/M²

HONORAIRES DE LOCATION HABITATION HORS CHAMP LOI DU 06/07/89 :

Honoraires part bailleur : 1 mois de loyer hors charges, hors taxes

Honoraires part locataire : 1 mois de loyers hors charges, hors taxes

- Cette rémunération comprend : les frais de commercialisation, les visites, constitution des dossiers et vérification, rédaction du bail.
- Prestation de réalisation de l'état des lieux : 3 € TTC/M²

HONORAIRES DE LOCATION DE LOTS COMMERCIAUX :

- 15 % HT +20% TVA du loyer triennal à la charge du bailleur
- 15 % HT +20% TVA du loyer triennal à la charge du preneur

HONORAIRES DE VENTE PROGRAMMES NEUFS ET CONSTRUCTION MAISONS INDIVIDUELLES :

- 6% HT + 20% TVA